

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 6 mars 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 12

L'an deux mil vingt six le 6 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 27/02/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET, Chantal VEBER, Nicolas KARST, Mathieu DREYER, Michèle POTIER, Valérie GOTTE, Laurent AUSESKY, Pascal DREYER et Jean Marie GUERBER

Absents excusés : Anna CARUSO

Qui avaient donné pouvoir à : Michèle POTIER

2026-02 CFU 2025 (compte financier unique)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Après avoir délibéré, le maire s'étant retiré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents, le CFU 2025 qui laisse apparaître les résultats suivants :

32800 - RACRANGE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-8 423,06		-31 931,17		-40 354,23
Fonctionnement	262 625,79	105 052,06	103 039,13		260 612,86
TOTAL I	254 202,73	105 052,06	71 107,96		220 258,63
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	254 202,73	105 052,06	71 107,96		220 258,63

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260306-DCM202602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Le Maire, Laurent MENIERE



**Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
En date du 6 mars 2026**

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 13 Votants : 12

L'an deux mil vingt six le 6 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Racrange s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Laurent MENIERE, Maire

Convocation : 27/02/2026

Présents : Laurent MENIERE, Eric CUNY, Jurgen CLEMENS, Claude VALLET, Cyrille PERNET , Chantal VEBER, Nicolas KARST, Mathieu DREYER, Michèle POTIER, Valérie GOTTE , Laurent AUSESKY, Pascal DREYER et Jean Marie GUERBER

Absents excusés : Anna CARUSO

Qui avaient donné pouvoir à : Michèle POTIER

2026-03 BAIL logement M. et Mme JOBIN :

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de statuer sur l'augmentation éventuelle du loyer du logement communal occupé par M. et Mme Jobin depuis 1977. M. le Maire explique au conseil que le logement est encore équipé d'un chauffage poêle à mazout, que le locataire doit chercher ce carburant avec un jerrican, que le logement est situé au-dessus de la mairie, que les escaliers sont très abrutes, que M. et Mme Jobin sont des personnes âgées de santé fragile.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers de M. et Mme Jobin tant qu'ils occuperont ce logement.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Maire, Laurent MENIERE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215705609-20260306-DCM032026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026